

PENALITES CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES – PHASE 2

Codes motif employés et coûts

Messieurs et Dames

1 = Forfait général	100,00 €
2 = Forfait dans sa salle (1 ^{ère} fois)	75,00 €
3 = Forfait extérieur (1 ^{ère} fois)	40,00 €
4 = Feuille de match en retard (Non parvenue au CDTT le vendredi suivant la rencontre)	40,00 €
5 = Feuille de rencontre non reçue ⁽²⁾	PE + 41,00 €
6 = Feuilles incomplètes (N° d'équipe, Nom, N° de licence, Signatures ...) ⁽¹⁾ ou composition de l'équipe exempte non reçue	20,00 €
7 = Joueur non qualifié (joueur non licencié, licencié hors délai, brûlé, etc. ...)	PE + 30,00 €
8 = Mauvaise composition d'équipe	PE + 20,00 €
9 = Erreur d'inscription, présentation illisible ⁽¹⁾ , Transmission des résultats sur support non conforme	15,00 €
10= Saisie informatique du résultat et des détails de la rencontre (composition d'équipe et détail des parties) incomplète, erronée ou non effectuée dans les délais ⁽²⁾	20,00 €
Caution pour appel de décision	100,00 €

⁽¹⁾ Pour ces motifs, la pénalité financière est partagée entre les deux associations.

⁽²⁾ Les pénalités pour ces motifs peuvent être cumulées (Art.IV.7)

DIV/Poule	JOURNEE SPID	MOTIF	CLUB	EXPLICATION SUPPLEMENTAIRE	Décision CS
D1/3	18	3	RUEIL 9 MALAKOFF 5	Forfait de Malakoff 5 à l'extérieur.	40,00 €
D1/4	19	10	LEVALLOIS 12 NEUILLY 9	11 ^{ème} partie non renseignée.	20,00 €, partagés
D2/7	19	7	CHATENAY 6 MONTROUGE 4	Joueur de Montrouge 4 non qualifié. Joueur brûlé	PE + 30,00 €
Champ. Dimanche matin	19	3	CHATENAY 1 MEUDON 1	Forfait de Meudon 1 à l'extérieur.	40,00 €

Autres décisions de la commission sportive départementale

PHASE 2 - JOURNÉE 7 (19 Spid)

D2M POULE 7 – CHATENAY 6 / MONTROUGE 4

L'équipe de Montrouge a joué avec un joueur ayant joué dans 2 équipes de numéro inférieur.

Décision de la commission sportive :

Le joueur de Montrouge (4), M. Cédric PATERNOTE ayant déjà joué 2 fois dans des équipes de numéro inférieur (J13 Equipe 2, J18 Equipe 1), il est brûlé sur cette J19 en équipe 4.

Cas n°7 : Joueur non qualifié (PE + 30,00€)

Toutes les parties disputées par ce joueur, double compris, sont perdues par Montrouge au profit de Chatenay, 2 points partie à 0, 3 manches à 0, 11-00 à chaque manche.

Nouveau score final de la rencontre : Montrouge(4) 12-26 Chatenay(6)

Les résultats des rencontres individuelles sont conservés pour les échanges de point licence.

Précisions de la CSD : Pour les feuilles de rencontres saisies dans SPID (via www.fft.com/monclub), une erreur d'inscription ou une information manquante ne donneront pas lieu systématiquement à une pénalité, la validation de celle-ci sera prononcée selon l'importance de l'anomalie constatée. Exemples : (non exhaustifs) L'absence de signatures, de composition des doubles, des totaux... font l'objet d'une validation systématique, les erreurs ou oubli de date, heure, lieu de rencontre... ne seront pas obligatoirement sanctionnés.

Les signatures au verso ne sont obligatoires que si une note (réserves, réclamations, cartons) y a été inscrite.

Trois informations (ou plus) manquantes ou erronées sur une même feuille, quelles que soient leur importance, entraîneront la validation du motif indiqué.

Toute feuille saisie par le département (saisie du résultat et/ou du détail de la feuille de rencontre, ou correction d'une anomalie, même mineure), donnera systématiquement lieu à validation de la pénalité associée.